

24 FEV. 2026

N° 393

Association Moissons Nouvelles
11 A Rue du Casino – BP 50070
57800 FREYMING-MERLEBACH
03.87.04.74.02
accueil.sps57@moissonsnouvelles.fr

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Place de Lorraine
57470 Farébersviller

Nos Réf. : DD/CS/2026-001

Objet : *Budget prévisionnel de fonctionnement 2026 et Engagement de soutien financier pour les actions 2026 (hors PRE)*

PJ : *Budget prévisionnel 2026 du service de prévention spécialisée, les trois dossiers cerfa des actions 2026 déposées au titre du contrat de Ville et la convention d'engagement financier projets spécifiques de la prévention spécialisée.*

Freyming-Merlebach, le 21/01/2026

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint le budget prévisionnel 2026, qui vous sera présenté lors de notre prochaine rencontre des partenaires, relative au fonctionnement du Secteur Prévention Spécialisée de Moissons Nouvelles. Pour votre commune, le montant de la subvention à voter est de : **22 802 €**.

Merci de bien vouloir après votre délibération, me faire parvenir une copie du PV avec la somme unique de 22 802€ au titre du « fonctionnement global 2026 du Secteur Prévention Spécialisée de Moissons Nouvelles ».

Enfin, comme chaque année nous déployons en sus des interventions traditionnelles des équipes, des actions spécifiques sur votre commune (je pense notamment aux chantiers éducatifs, aux mini-séjours, au PRE, etc...), nécessitent en sus de l'enveloppe de fonctionnement, un soutien financier par projet et/ou dispositif.

A ce titre, nous sollicitons un soutien financier de **5 200€** correspond à votre participation au financement des trois actions déposées au titre du contrat de ville 2026 (hors PRE), dont vous trouverez, joints au présent courrier, le détail.

Votre engagement sur ce montant prévisionnel minimum (hors PRE) estimé à **5200 €** est déterminant pour pouvoir engager les actions rapidement sur votre commune. A l'instar

des années précédentes, nous n'engagerons pas d'actions spécifiques sur votre commune sans un retour de décision d'engagement de votre part.

En outre, je vous invite à me retourner complété et signé la « convention d'engagement financier, Projets spécifiques prévention spécialisée » jointe au présent courrier. Cette dernière est indépendante de la convention financière de participation au fonctionnement des équipes de prévention spécialisée en lien avec le département de la Moselle.

Je vous saurais gré de me faire connaître, par écrit à l'adresse mail daniel.dose@moissonsnouvelles.fr, le plus tôt possible votre décision d'engagement s'agissant du budget prévisionnel minimum dédié aux actions 2026.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel Dose,
Directeur de Secteur Prévention Spécialisée SPS / MNA | Mousqueton
Moselle-Est

MOISSONS NOUVELLES
SECTEUR PREVENTION SPECIALISEE
~~4 rue de Savoie - BP 50070~~
~~57 005 Freyming-Merlebach Cedex~~
~~Tél 03 87 04 74 02~~
Siret 775 672 439 00541



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042327-DE



RAPPORT BUDGETAIRE

ANNEE 2026

Association Moissons Nouvelles
Secteur Prévention Spécialisée

2 rue de Savoie
BP 50070

57805 FREYMING MERLEBACH Cedex

03.87.04.74.02

Pôle Grand Est



ORGANISME GESTIONNAIRE

Association Moissons Nouvelles

Siège social – direction générale

160, rue de Crimée - 75019 Paris

01 40 34 35 52

association@moissonsnouvelles.fr

www.moissonsnouvelles.fr

<https://www.facebook.com/moissonsnouvelles.fr/>

Président : Monsieur Michel HAAS

Directrice générale : Madame Martine RENAULT

Directrice administrative et financière : Madame Céline ADAM

Directrice des ressources humaines : Madame Catherine AUDIAS

Pôle Grand Est

Directrice de pôle : Monsieur Jérôme Valente

Directeur Secteur Prévention Spécialisée : Monsieur Daniel Dose

Table des matières

1- PRESENTATION DE MOISSONS NOUVELLES.....	4
2- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
3- INTRODUCTION.....	6
4- ACTIVITE.....	7
5- CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION.....	7
5.1. Groupe1 - Charges afférentes à l'exploitation courante.....	8
5.2. Groupe 2 - Charges afférentes au personnel.....	8
5.2.1. Rémunération du personnel.....	9
5.2.2. Mesures nouvelles.....	9
5.2.3. Autres charges du groupe 2	10
5.3. Groupe 3 - Charges afférentes à la structure.....	10
5.4. Investissements.....	11
6- PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION.....	11
6.1. Groupe 1 - Produits de la tarification	11
6.2. Groupe 2 et 3 – Recettes en atténuation	11
7- CONCLUSION.....	12

1- PRESENTATION DE MOISSONS NOUVELLES

Moissons Nouvelles est une association sans but lucratif régie par la loi de 1901. Selon son objet social, elle s'est fixée pour objectif d'aider les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les familles, démunis, isolés, en difficulté d'adaptation ou d'insertion à se construire et à trouver leur place dans la société.

Afin d'accomplir cette mission d'utilité sociale et d'intérêt général, elle est présente dans les secteurs de la protection de l'enfance, du handicap et de l'insertion.

« Construire l'avenir de tous, la vie de chacun » est son fil rouge. S'adresser à tous sans exclusion et selon leurs besoins : les protéger, les accueillir, les accompagner, les soigner, les éduquer, les soutenir, les former, les assister, les socialiser, les insérer culturellement, professionnellement et économiquement. Offrir à chacun dignité, écoute, équité, liberté de pensée, solidarité, respect, bienveillance afin qu'il devienne un adulte debout. Anticiper, prévenir, s'adapter, agir, mobiliser, faire émerger des potentiels pour que chacun prenne confiance, avance, se révèle, trouve sa place de citoyen responsable, reconnu et engagé et se réalise dans sa vie quotidienne.

L'association propose près d'une trentaine d'établissements et de services, répartis sur l'ensemble du territoire national. Ses équipes de professionnels prennent en charge les personnes qui lui sont confiées par les différents services de l'Etat et des départements. Elles totalisent environ 949 salariés, dont 11 au siège social/direction générale, les autres répartis dans six pôles régionaux. Leurs équipes de direction respectives développent ainsi une connaissance fine de leur environnement au service des besoins locaux et s'adaptent et développent leurs actions avec beaucoup de réactivité voire d'anticipation.

<https://www.moissonsnouvelles.fr/nous-connaitre/qui-sommes-nous/>

2- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Association gestionnaire	Association Moissons Nouvelles	
Etablissement	Secteur Prévention Spécialisée	
Date de création	01/01/2019 anciennement AIPS (Association Intercommunale de Prévention Spécialisée) 11/05/2000	
Adresse administrative	4 rue de Savoie – BP 50070 - 57805 Freyming-Merlebach cedex	
Tél / Fax / Courriel	03 87 04 74 02 / 03 87 04 74 00 / daniel.dose@moissonsnouvelles.fr	
N° SIRET	775 672 439 00541	
Nbe de jours de fonct.	313 jours	
Adresse de l'établissement	4 rue de Savoie – BP 50070 - 57805 Freyming-Merlebach cedex	
Habilitations, (autorisation)	Conventionnement tripartie avec le Conseil Départemental de la Moselle	
Public visé	Tranche d'âge	10 à 21 ans
	Profil (filles/garçons/MIE, profil, etc.)	Filles et garçons
Type de prise en charge	Nombre de places	/
	Type d'hébergement proposé	/
	Activité de jour le cas échéant	/
Textes de lois de référence	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrêté de 1972 qui intègre la prévention à la politique de protection de l'enfance - Loi du 2 janvier 202 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; - Loi du 5 mars 2017 réformant la protection de l'enfance ; - Loi du 5 mars 2017 prévention de la délinquance ; - Loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ; - Le Code de l'action sociale et des familles - Article L121-2 ... 2° Actions dites de prévention spécialisée 	
Modes de tarification et financeur	Subvention annuelle du Conseil départemental de la Moselle à 100% sur les charges de personnel et à 50% sur le fonctionnement (plafond maximum de 24000€/ville). Subvention annuelle des communes pour couvrir les 50% du fonctionnement restant.	
Zones géo. D'intervention	Les communes de Farébersviller (57450), Théding (57450), Freyming-Merlebach (57800) et Hombourg-Haut (57470)	
CCNT	15 mars 1966	
Nombre d'ETP	10	

3- INTRODUCTION

Le service de Prévention Spécialisée de Moselle Est n'est pas soumis aux cadres normalisés du Budget Prévisionnel des ESMS, cependant, nous présentons un budget 2026 sous ce format à des fins comparatives et d'harmonisation avec les autres établissements et services du Pôle Grand Est de l'association Moissons Nouvelles.

La prévention spécialisée est une intervention de prévention-protection de l'enfance de proximité placée aux interstices des différents dispositifs d'insertion, de lutte contre les exclusions, de cohésion sociale, de l'ASE ou encore de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Les équipes inscrivent leurs actions dans le cadre d'une approche globale, contextuelle et transversale. Pour ce faire, elles s'appuient sur des méthodes d'intervention et des modes d'actions, notamment la présence sociale (travail de rue physique et numérique), l'accompagnement éducatif et social, l'intervention sur et avec l'environnement, le développement social global et le partenariat et les actions spécifiques (chantiers éducatifs, interventions thématiques, programme de réussite éducatives, ...).

En 2024, les équipes de prévention spécialisée ont réalisé 10 chantiers éducatifs (55 jeunes touchés pour environ 2212 heures de travail), 5 mini-séjours (40 jeunes touchés), des actions dans le cadre du programme de réussite éducative et/ou du dispositif « vacances apprenantes ».

Globalement, la présence sociale, fer de lance de la prévention spécialisée, représente 23 % du temps de travail moyen annuel de l'équipe éducative en 2024. De plus, 19 % du temps est consacré aux accompagnements socio-éducatifs individualisés et 29 % aux actions collectives et/ou de soutien en direction des publics.

Le Secteur Prévention Spécialisée gère également 42 places de MNA et un plateau de jour MNA de 12 places, même si celles-ci sont rattachées administrativement à la Mecs Pays de Nabor et à celle de Rémilly, inclus dans le CPOM avec le Conseil Départemental de la Moselle.

Leur gouvernance a été affectée au Secteur Prévention Spécialisée par rapport à l'organisation du Pôle Grand Est et pour des raisons de mutualisation de compétences et d'implantations territoriales des appartements d'hébergement.

Le budget prévisionnel 2026 présenté ne concerne que le service de Prévention Spécialisée, sans les MNA.

4- ACTIVITE

L'action de la Prévention Spécialisée est circonscrite à un territoire défini. Les équipes du secteur prévention spécialisée de Moissons Nouvelles sont missionnées pour aller à la rencontre des publics, prioritairement les jeunes âgés de 10 à 21 ans, qui sont domiciliés sur les communes de Farébersviller, de Hombourg-Haut, de Freyming-Merlebach et de Théding.

La Prévention Spécialisée de par sa spécificité d'intervention ne relève pas d'une définition prévisionnelle d'activités comme cela est le cas pour une MECS ou un SERAD avec un nombre de places agréées définies au préalable. Pour mesurer le niveau d'activité de ce service, nous présentons plutôt l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs d'une année à l'autre.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau comparatif 2022-2024 des principaux indicateurs reflétant le niveau d'activité de ce service.

Prévention Spécialisée	2022	2023	2024	Ecart 2022/2024
Nombre de jeunes accompagnés par le service	159	208	315	156
<i>dont suivis dans une relation éducative</i>	52	105	297	245
Nombre de familles dont les jeunes sont en contact avec le service	102	119	212	110
<i>dont familles qui collaborent avec le service</i>	63	54	60	-3

5- CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le budget prévisionnel 2026 est globalement en hausse de 17.53 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription de mesures nouvelles et l'intégration du volet 2024 de la prime SEGUR au groupe 2 et par l'application d'un taux d'actualisation de 1.4% (sur les 4 derniers exercices) visant à compenser les effets de l'inflation.

Il n'y a pas de reprise de résultats antérieurs impactant les produits de la tarification et d'exploitation, les excédents du compte administratif 2024 ayant fait l'objet de propositions d'affectations dans leur intégralité.

Au moment de la préparation du budget prévisionnel 2026, l'arrêté de tarification 2025 n'ayant pas été notifié, ce budget a été travaillé à partir de la reconduction du budget 2024 pour l'exercice 2025, majoré d'un taux d'actualisation moyen de 1.4% (sur les 4 derniers exercices), et intégrant une mise à jour des données contractuelles connues (locations, maintenances, engagements, ...)

	CA 2024	BP N-1 Exécutoire (ou EPRD)	Budget Prévisionnel proposé (ou EPRD N si CPOM)			% d'évolution entre BP N et Réalisé N 2	% d'évolution entre BP N et BP N-1 exécutoire
			Recond.	Mesures nouvelles	Total		
CHARGES							
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	137 265	107 118	108 618		108 618	-20,87%	1,40%
Groupe II - Charges afférentes au personnel	599 100	525 548	529 693	113 079	642 772	7,29%	22,31%
Groupe III - Charges afférentes à la structure	108 946	106 383	117 200		117 200	7,58%	10,17%
TOTAL GENERAL DES CHARGES	845 311	739 049	755 511	113 079	868 590	2,75%	17,53%
<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>	0	0	0		0		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	845 311	739 049	755 511	113 079	868 590	2,75%	17,53%
PRODUITS							
Groupe I - Produits de la tarification	646 536	626 690	710 349	113 079	823 428	27,36%	31,99%
Groupe II - Produits relatifs à l'exploitation	275 182	112 358	45 161		45 161	-83,59%	-59,81%
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	260	0			0	-100,00%	#DIV/0!
TOTAL GENERAL DES PRODUITS	921 978	739 049	755 511	113 079	868 590	-5,79%	17,53%
<i>Excédent de la gestion d'exploitation reporté</i>	0		0		0		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	921 978	739 049	755 511	113 079	868 590	-5,79%	17,53%
TOTAL CHARGES NETTES	569 869	626 690	710 349	113 079	823 428	44,49%	31,39%

5.1. Groupe1 - Charges afférentes à l'exploitation courante

Budget exécutoire 2025 : 107 118 €

Budget prévisionnel 2026 : 108 618 €

Soit une variation de 1.40 % (+1 500€)

Elles représentent 12.50 % du budget total de l'établissement

L'augmentation présentée correspond à l'implication d'un taux d'actualisation de 1.40 % destiné à ajuster les dotations budgétaires à la hausse des coûts liées à l'inflation.

Ce groupe de dépenses est composé, en parti des prestations liées aux actions éducatives, notamment les chantiers éducatifs dont la ligne budgétaire s'élève à 34 862 €.

5.2. Groupe 2 - Charges afférentes au personnel

Budget exécutoire 2025 : 525 548 €

Budget prévisionnel 2026 : 642 772 €

Soit une variation de 22.31% (+117 224 €)

Elles représentent 74 % du budget total de l'établissement

5.2.1. Rémunération du personnel

Le nombre d'ETP du service est de 12.26 ETP dont 0,56 ETP de personnel affecté au Pôle.

	NBETP	dont MN
Direction/Encadrement	0,94	
Administration	0,82	
Chef de service éducatif	1,00	
Services généraux	0	
Personnel éducatif	9,00	2
<i>dont apprenti</i>	1	1
Paramédical	0,50	0,5
TOTAL	12,26	2,50

Les rémunérations ont été valorisées sur la base du personnel présent au 1er juillet 2025 avec une valeur du point à 3,93 €.

La prime métier (SEGUR), de 238€ bruts mensuels a été valorisée conformément à l'accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunérations aux personnels socio-éducatifs et complété par l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'attribution du « Ségur de la santé » à tous les salariés de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.

L'impact chargé de ce volet 2025 s'élève à 11 974 €.

Notre GVT est conforme à la convention collective de 1966.

Les charges sociales s'élèvent à 210 483 € et sont valorisées au taux de 51,9%.

5.2.2. Mesures nouvelles

Le total des mesures nouvelles 2025 s'élève globalement à 92 394 € concerne le groupe 2 et se décompose comme suit (brut + charges) :

Mesure Nouvelle déjà demandée au BP 2025, demande reconduite au BP 2026 :

- 1 ETP de moniteur éducateur (40 K€)
- 0,5 ETP de psychologue (32.5 K€)
- 1 ETP d'apprenti éducateur spécialisé (19 K€)

5.2.3. Autres charges du groupe 2

L'augmentation du groupe 2 résulte également de nos obligations employeur avec l'évolution du GVT, des charges prévisionnelles de CET, et de l'impact de l'inflation sur les honoraires et au niveau des charges de personnel.

Les autres charges de personnels comprennent des formations obligatoires pour 2 765€ et les honoraires de l'analyse des pratiques professionnelles pour 4 563 €, analyse des pratiques professionnelles qui n'émarge pas sur le plan de développement des compétences.

Contrairement au budget 2025, la quote-part du directeur et du chef de service ne font plus l'objet d'une refacturation dans la présentation du budget 2026.

La présentation du budget 2026 intègre 0.7 ETP du directeur, et 1 ETP de chef de service.

5.3. Groupe 3 - Charges afférentes à la structure

Budget exécutoire 2025 : 106 383 €

Budget prévisionnel 2026 : 117 200 €

Soit une variation de +10.17 % (+10 817 €)

Elles représentent 13.50 % du budget total de l'établissement

Les dépenses du groupe 3 ont été évaluées sur la base des engagements réels de l'établissement (locations, contrats d'entretien et de maintenance, ...) ou actualisée au taux de 1.40 % afin de prendre en compte les incidences de l'inflation.

Ce groupe de dépenses intègre les frais de siège de l'association Moissons Nouvelles pour une dotation budgétaire s'élevant à 22 185 €.

Suite au renouvellement des frais de siège de l'association Moissons Nouvelles pour la période 2023-2027, la quote-part de chacun des établissements et services sociaux et médico sociaux au financement des frais de siège a été fixée par le département de Paris à 2,70% du total des charges brutes d'exploitation (déduction faite des crédits non pérennes et frais de siège) constatées au dernier compte administratif. En conséquence, le budget présenté tient compte de ce taux arrêté.

5.4. Investissements

L'établissement n'ayant pas des besoins d'investissements plus spécifiques que les années précédentes, les investissements présentés dans ce budget correspondent renouvellement périodique des matériels et équipements du service.

Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessaire)	Date de réalisation probable	Durée d'amortissement	Amort. 2026
Matériel informatique, bureautique et téléphonie (3 postes)	4 500	01/03/2026	4	938
Renouvellement matériel information UA	500	01/03/2026	4	104
Equipements et matériels services éducatifs	2 000	01/07/2026	5	200
Mobilier des bureaux dans les territoires (mobilier exposé aux usagers)	3 000	01/09/2026	5	200
Renouvellement 1 véhicule 9 places (actuellement en LLD - échéance 11/2025)	40 000	01/01/2026	7	5 714
Total 2026	10 000			

6- PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

6.1. Groupe 1 - Produits de la tarification

Les produits de la tarification sont présentés avec une augmentation de 31.39% par rapport au budget prévisionnel 2025, soit 196 738 €, en raison de l'augmentation des charges de rémunération du personnel présentées au groupe 2, à savoir :

- Mesures nouvelles
- Application de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension à tout le personnel des établissements médico-sociaux de la prime dite « SEGUR »,
- Impact du GVT,
- L'intégration des subventions des villes au groupe 1 (CF 6.2)

6.2. Groupe 2 et 3 – Recettes en atténuation

Les recettes en atténuation s'élèvent à 45 161 €, soit 5% de l'ensemble des recettes prévisionnelles et ne sont constituées que de produits du groupe 2.

- Subventions et participations de l'Etat et de certains organismes au financement des chantiers éducatifs : 45 000 €
- Avantages en nature

A compter du 01/01/2026, le Conseil Départemental souhaite que la prévention fonctionne par autorisation. De ce fait, les subventions communales seront considérées comme de la dotation et seront donc des produits de la tarification dans le groupe 1.

7- CONCLUSION

L'équilibre budgétaire de ce service repose en partie sur le niveau des subventions, aides et participations obtenues pour le financement des activités annexes (chantiers éducatifs, programmes de réussite éducative...), c'est-à-dire des recettes aléatoires et pour lesquelles des réductions sont d'ores et déjà annoncées par les communes et les partenaires, notamment lié à l'impact de la nouvelle géographie prioritaire.

Malgré les effets des mutualisations opérées par l'association Moissons Nouvelles avec la gestion des MNA, et depuis septembre 2024 le Mousqueton, le service n'a plus les moyens de faire face à l'augmentation de ses charges (inflation, hausse de la valeur du point, frais de siège...). De ce fait, le service réitère, comme en 2025, une augmentation des enveloppes de financement du Conseil Départemental de la Moselle et des Communes d'intervention.

De surcroît, l'année 2024 a confirmé la place essentielle de la prévention spécialisée dans l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité, avec une prise en charge en forte augmentation : 315 jeunes accompagnés contre 208 en 2023. Cette progression témoigne à la fois de la confiance renouvelée dans nos équipes et de l'ampleur des besoins sur nos territoires. L'investissement renforcé d'une professionnelle dans l'accompagnement des familles ainsi que l'intensification de la présence des équipes sur le terrain ont permis d'agir au plus près des réalités vécues.

En outre, la zone d'intervention des équipes s'est largement étendue ces dernières années. Initialement, cantonnée au sein des quartiers prioritaires, l'action s'est élargie au regard des besoins des populations et des reconfigurations urbaines en périphérie de ces quartiers sur l'ensemble des bans communaux. Pour notre service, la zone géographique à couvrir, et particulièrement sur le secteur de Hombourg-Haut et Freyding-Merlebach, a quasi doublé. De sorte que, nous renouvelons notre demande d'un poste éducatif supplémentaire afin de pouvoir assurer une meilleure couverture du territoire et des besoins des publics.

De plus, le travail en partenariat, notamment avec les collèges et le programme de réussite éducative, s'est avéré déterminant pour répondre à la multiplicité des problématiques rencontrées : décrochage scolaire, précarité, conduites à risques, mais aussi harcèlement et fragilités psychiques. Le harcèlement, en particulier, reste une préoccupation majeure, étroitement liée à la santé mentale des jeunes. Il a constitué un axe prioritaire d'engagement initié en 2025 et nous souhaitons le renforcer en 2026.

A ce titre, nous souhaitons initier une nouvelle approche des publics sur le territoire avec notamment le concours d'un psychologue de rue qui pourrait venir en soutien des éducateurs de prévention spécialisée pour le repérage précoce de la souffrance psychique (mesure nouvelle 0,5 ETP de psychologue).

De plus, les tensions de recrutement dans le social et médico-social n'est plus à démontrer. En prévention spécialisée cette situation est d'autant plus alarmante que le rapport direct au public sur son lieu de vie n'est pas toujours des plus rassurant pour un nouveau professionnel. Par conséquent, nous souhaitons réitérer, avec votre soutien, l'embauche d'un éducateur par la voie de l'apprentissage. Une opportunité qui nous permettrait d'accompagner plus aisément un jeune professionnel en devenir et qui favoriserait la connaissance de ce secteur spécifique d'intervention.

Enfin, comme évoqué au rapport annuel du Compte Administratif 2022, l'intégration de ce service dans le CPOM Moissons Nouvelles, avec le Conseil Départemental de la Moselle, permettrait de faciliter les synergies et les mutualisations ainsi que de le pérenniser. En outre, le service qui a effectué son évaluation externe courant 2024 s'inscrit complètement dans une démarche d'amélioration de la qualité et d'amélioration de son offre de service.

Pour conclure, dans le cadre de la procédure de régime d'autorisation souhaité par le Conseil Départemental, nous avons également veillé à déposer notre projet d'établissement conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Cette démarche vise à garantir la conformité du service aux dispositifs légaux et à assurer sa reconnaissance officielle par l'autorité compétente, tout en consolidant la pérennité et l'ambition du projet.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042327-DE



MAIRIE DE FAREBERSVILLER
Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le :
ID : 057-215702077-20260423-2026042327-DE

24 FEV. 2026

ASSOCIATIONS

N° 393



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional
Direction/Service
- Conseil départemental
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité Commune de Farebersviller
Direction/Service
- Établissement public
- Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Moissons Nouvelles Secteur de Prévention Spécialisée

Sigle de l'association : MN SPS Site web :

1.2 Numéro Siret : 775 672 439 005 41

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : **W751038009**
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 11 A Rue du Casino

Code postal : 57805 Commune : Freyming-Merlebach

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : HAAS Prénom : Michel

Fonction : Président

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DOSE Prénom : Daniel

Fonction : Directeur du Secteur de Prévention Spécialisée

Téléphone : 06.74.89.25.81 Courriel : daniel.dose@moissonsnouvelles.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	9
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	8,5
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	16

5. Budget¹ de l'association

Année 2026 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	57380.4	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	45161
Achats matières et fournitures	27841.60	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	823429
Prestations de service	29538.80	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	70540		
Locations	51612.60		
Entretien et réparation	9193		
Assurance	6895.20	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	2839.20		
62 - Autres services extérieurs	68366.6	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	49962.50		
Publicité, publication	1014		CD 57 757825
Déplacements, missions	6996.60	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	10393.50		Communes 65604
63 - Impôts et taxes	55416.03		
Impôts et taxes sur rémunération	53286.63		
Autres impôts et taxes	2129.40	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	574383.97	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	405549.57	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	157196.72	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	11637.68	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	22185	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	20318	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	868590	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	868590
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	868590	TOTAL DONT CVN	868590

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Subvention de fonctionnement 2026

Objectifs :

Participation au financement de l'enveloppe de fonctionnement dédié aux interventions des équipes de prévention spécialisée

Description :

La prévention spécialisée relève des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance placée sous la responsabilité des départements. Notre action, située dans le champ de la protection de l'enfance, est préventive et socio-éducative. La prévention spécialisée agit sur la base d'une implantation territorialisée et sans mandat nominalif (administratif ou judiciaire). Elle s'inscrit dans un cadre législatif : loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale; Loi du 5 mars 2017 réformant la protection de l'enfance; Loi du 5 mars 2017 prévention de la délinquance; Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant; Le Code de l'action sociale et des familles - Article L121-2... 2° Actions dites de prévention spécialisée

Le pari de la prévention spécialisée est d'éduquer dans les milieux de vie plutôt que d'éloigner ou d'enfermer, en initiant des actions de protection des jeunes les plus en difficulté, en situation de danger, de pauvreté sociale et économique, et en risque de délinquance ou d'exclusion sociale. Elle marque l'importance, parfois la nécessité, d'être présent au quotidien dans l'environnement social du jeune et d'intervenir sur le principe de la libre adhésion au projet proposé. Au quotidien, nos éducateurs(trices) vont à la rencontre des jeunes âgés de 10 à 21 ans pour tenter d'accompagner ceux d'entre eux qui sont en rupture sociale et/ou familiale, qui se retrouvent parfois en difficulté, isolés ou en marge, vers un parcours de vie plus normalisé : aller à l'école, trouvé du boulot, devenir citoyen. Des modalités spécifiques :

- Le travail de rue (réel et virtuel), la présence sociale ;
- L'accompagnement éducatif individuel et/ou collectif ;
- Eduquer à travers des actions collectives ;
- La présence événementielle, un jalon vers le développement social local.

Les publics concernés par la prévention spécialisée : les jeunes de 10 à 21 ans et les familles

Art 221-2 du CASF :

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu :

La prévention spécialisée s'inscrit dans une politique de prévention de la marginalisation d'une fraction de la jeunesse qui peut se traduire par de la vulnérabilité, l'isolement, la déscolarisation, la désinsertion, les violences retournées contre soi mais aussi des actes délinquants (incivilités dans l'espace public, participation à des groupes perturbateurs, l'errance,...)

Le travail éducatif en prévention spécialisée

- Un pari sur l'éducabilité et l'accès à l'autonomie. En observant et en écoutant le jeune, en mettant des mots sur ce qu'il fait, en décryptant certaines situations, voire en lui proposant une lecture de son présent (et un dessin pour son avenir), l'éducateur vise à augmenter les dispositions réflexives de son public et à accroître son propre pouvoir sur lui-même.
- Un travail sur la capacité relationnelle du jeune – ses dispositions pour entrer en contact avec l'autre et le respecter
- L'éducateur n'attend pas de contreparties immédiates, il mise sur une amélioration. En engageant le jeune dans une relation, il attend de lui qu'il donne en retour. Quoi ? Du possible, du changement. (une capacité à grandir et à faire exister tous les potentiels que le jeune a en lui.
- Le travail éducatif est aussi un travail de socialisation et de normalisation : l'adoption d'un certain type de rapport à soi, de relation aux autres et d'expression de ses affects et de ses émotions.
- Le travail avec la famille est engagé en parallèle de la relation de confiance établie avec le jeune, notamment, pour solliciter l'intervention des parents ou leur redonner une place. Il s'agit de favoriser un soutien à la fonction parentale et de veiller à conforter l'autorité parentale ;
- Il n'est pas rare que l'éducateur intervienne dans le cadre familial avec l'accord du jeune et parfois à sa demande, de plus en plus également à la demande de l'un des parents ou d'un tiers, pour faciliter le dialogue, désamorcer des tensions, dédramatiser des conduites, permettre que soient reconnues, nommées et respectées la place et les attentes de chacun;
- A l'occasion d'un problème particulier (avertissement scolaire, passage en conseil de discipline, exclusion, participation à un acte délinquant, passage en justice...), des jeunes peuvent s'éloigner de leur famille, rompre avec elle ou fuir et les éducateurs ont alors à travailler sur ce risque ou sur cette réalité – qui généralement accentuent la marginalisation – tant auprès des jeunes qu'auprès de ceux qui les entourent.

Agir pour prévenir les conduites à risques, dont la délinquance oui mais pas seulement...

- Mandatés pour intervenir sur des territoires présentant des risques d'inadaptation sociale, notre action s'adresse à l'ensemble des jeunes qui y résident – et de leurs familles, voire auprès de l'ensemble des habitants.
- La marginalisation des jeunes se traduit par un ensemble d'éléments : des conflits familiaux, du décrochage scolaire, des difficultés financières, une attirance vers les groupes de pairs, des comportements sociaux... et possiblement des conduites délictueuses. Nous ne hiérarchisons pas notre intervention en accordant plus d'importance aux éventuels délits commis par les jeunes que, par exemple, aux retards scolaires ou aux mésententes familiales.
- Pour nous, l'acte délinquant (ou l'inscription dans la délinquance) n'est pas une qualité morale ou un attribut personnel mais une pratique, un moment ou une étape dans une trajectoire de vie.
- Les exemples de ce travail de normalisation sont innombrables. Ils constituent le quotidien du travail éducatif qui peut sembler diffus mais qui est selon nous fondamental pour prévenir les incivilités et les illégalismes.

L'éducateur est dans une approche éducative qui se distingue de l'approche compassionnelle

Ainsi conformément à la convention tripartite (Ville/Conseil départemental de la Moselle/ ASSOCIATION), en contrepartie de l'activité des éducateurs spécialisés sur son territoire, la ville de Hombourg-Haut, assure une prestation correspondant aux frais de fonctionnement (charges des locaux, des fournitures, des déplacements, ...) liée à l'action des équipes de prévention spécialisée

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans

Sexe : Mixte

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Secteur HHT/ FM : Ville de Hombourg-Haut et Ville de Freyming-Merlebach

Secteur Théding / Farébersviller : Ville de Théding et Ville de Farébersviller

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

6 ETP éducatifs (3 par secteur d'intervention), 1 ETP directeur, 1 ETP chef de service, 0,5 ETP administratif

Moyens matériels :

- Les bureaux, les vélos et les véhicules des équipes de Moissons Nouvelles SPS sur les différents quartiers ;
- les outils éducatifs et pédagogiques du service ;
- Logistique et équipement adaptés en fonction de l'activité

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié	9	8.5
dont en CDI	9	8.5
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/26 au 31/12/26

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Le nombre de réalisation effectuées par les adolescents

- Le nombre de parents mobilisés sur les différentes actions
- La qualité des relations établies entre les jeunes et les éducateurs
- Mobilisation et implication des jeunes et de leurs parents aux différents stades du projet

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2026 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	57380.4	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	45161
Achats matières et fournitures	27841.60	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ²	823429
Prestations service	29538.80	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	70540		
Locations	51612.60		
Entretien et réparation	9193		
Assurance	6895.20	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	2839.20		
62 - Autres services extérieurs	68366.6	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	49962.50	CD 57	757825
Publicité, publication	1014		
Déplacements, missions	6996.60	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	10393.50	Farébersviller	22802
63 - Impôts et taxes	55416.03	Autres communes	42802
Impôts et taxes sur rémunération	53286.63		
Autres impôts et taxes	2129.40	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	574383.97	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	405549.57	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	157196.72	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	11637.68	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	22185	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	20318	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	868590	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	868590

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	868590	TOTAL DONT CVN	868590

La subvention sollicitée de 22802 €, objet de la présente demande représente 2.63 % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

<input type="checkbox"/> Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation		<input type="checkbox"/> Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée	
Date de la manifestation :		Date de début :	
Titre - nom de la manifestation :		Date de fin :	
Descriptif sommaire de la manifestation :		Qualification du besoin / projet concerné par la demande :	
Nombre de personnes attendues :		Nombre de bénéficiaires :	
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h			
Site - lieu ou équipement : Parc, jardin : Voie publique (allée, place, square, etc.) : Stade (préciser) : Salle, gymnase : Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) : Autre : urnes, isoaloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :		Matériel : Sonorisation, micro, pied Vidéoprojecteur, écran Projecteurs, éclairage Stand-Barnum 3x3m Stand-Barnum 3x3m avec électricité Stand-Barnum 3x3m avec éclairage Chaises Tables, tréteaux Bancs Grilles, panneaux et supports d'exposition Barrières de chantiers, de police ("Vauban") Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	Quanti té :
Livraison ou installation conforme le :			
Etat des lieux sortant le :			
Commentaires état matériel :			
SECURITE Présence/ronde police souhaitée : de h à h		Partie réservée à la collectivité	
Gardiennage :			

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042327-DE

BUDGET PREVENTION SPECIALISEE 2026					
CHARGES	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	PRODUITS	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
CHARGES DIRECTES	842 904,00	868 590,00	RESSOURCES DIRECTES	836 434,00	868 590,00
60 - Achats	36 148,00	57 380,40	70- Ventas de produits finis, de marchandises, prestations de services	85 700,00	45 161,00
Achats matières et fournitures	19 114,00	27 841,60	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation	705 089,00	823 429,00
Prestations de service	17 034,00	29 538,80	Etat: préciser le(s)ministère (s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		-
			DILCRAH		
61 - Services extérieurs	73 971,00	70 540,00			
Locations	41 525,00	51 612,60			
Entretien et réparation	15 567,00	9 193,00			
Assurance	10 499,00	6 895,20			
Documentation	6 380,00	2 839,20	Conseil-s Régional(aux):		
62 - Autres services externes	74 057,00	68 366,60	Conseil-s Départemental (aux): CD 57 Moselle	640 392,00	757 825,00
Rémunérat* d'intermédiaires et honoraires	53 761,00	49 962,50			
Publicité, publication	900,00	1 014,00			
Déplacements, Missions	7 535,00	6 996,60	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	64 697,00	
Services Bancaires, autres	11 861,00	10 393,50	Farébersviller	22 487,00	22 802,00
			Théding	5 670,00	5 750,00
63 - Impôts et taxes	47 683,00	55 416,03	Hombourg-haut	21 140,00	21 436,00
Impôts et taxes sur rémunération	47 376,00	53 286,63	Freyring-Merlebach	15 400,00	15 616,00
Autres impôts et taxes	307,00	2 129,40			
64 - Charges de personnel	585 775,00	574 383,97	Fond(s) européen(s) (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels	411 826,00	405 549,57	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
Charges sociales	160 249,00	157 196,72	Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel	13 700,00	11 637,68	Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante	18 626,00	22 185,00	75 - Autres produits de gestion courante	45 645,00	-
	18 626,00	22 185,00	756 Coûts afférents	45 645,00	-
			758 dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles	-		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	6 644,00	20 318,00	78 - Reprise sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation de	-		79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement	-				
frais financiers					
Autres charges indirectes					
TOTAL DES CHARGES	842 904,00	868 590,00	TOTAL PRODUITS	836 434,00	868 590,00
Exédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
86 - Emploi des Contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature	-	-
860 - Secours et nature			870 - Bénévolat		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
863 - Personnel bénévole			875 - Dons en nature		
TOTAL	842 904,00	868 590,00	TOTAL	836 434,00	868 590,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042327-DE